

1.2 : Demande d'homologation de tournois du type « 61 minutes »

**TOURNOIS AU SYSTEME SUISSE** Formulaire H2 / DNA  
**EN PARTIES DE 61 MINUTES AU K.O.**

**DEMANDE D'HOMOLOGATION**

Cette demande d'homologation doit être remplie au moins 1 mois avant le début du tournoi et expédiée à :

**F.F.E – Direction Technique – B.P 2002 34024 MONTPELLIER cédex 1**

En sollicitant l'homologation, l'organisateur s'engage à verser les droits qui s'élèvent à 5% du montant total des inscriptions et qu'il remettra à l'arbitre, par chèque à l'ordre de la F.F.E, avant la 3<sup>ème</sup> ronde du tournoi.

*Rappel : les parties jouées selon cette cadence définie dans l'appendice B' (spécificité française) ne sont pas prises en compte pour le Elo FIDE.*

**NOM ET LIEU DU TOURNOI :**

**Date** et heure de la première ronde :

**Date** et heure de la dernière ronde :

**Nombre de rondes :**

Système d'appariements : suisse intégral ou Système de Haley ou S.A.D

Systèmes de départage : 1) 2) 3)

**Montant total des prix :**

Montant des droits d'inscription : SENIORS =  
(Pour les jeunes, au maximum 50% du tarif senior)

JEUNES =

**Arbitre principal**

Nom :

Niveau :

Téléphone :

e-mail :

**Organisateur**

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

e-mail :

**Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.**

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.

? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique

Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire) \_\_\_\_\_

**L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.**

Date et signature de l'organisateur :